

## ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Economie des organisations est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Naima GRELLET
Carole BRUNET
Loic CHARLES
Christophe DEPOORTERE
Nicolas RIEUCAU
Laurent LE MAUX
Stéphane ROSSIGNOL
Abdelkader AMZERT
Patrick VASSALO

## ARTICLE 2 -

Mme Naima GRELLET est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ; vu l'avris de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Management et Commerce International est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Laura FOURNIER
Sofia TCHOUIKINA
Agnès SALA
Younes BENTOUMI
Michel HAUSER-KAUFFMAN

## ARTICLE 2 -

Mme Laura FOURNIER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master Monnaie, banque, finance, assurance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Julien CHEVALIER
David GUERREIRO
Dominique GARABIOL

#### ARTICLE 2 -

M. Julien CHEVALIER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-14-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Management est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Faouzi BENSEBAA
Lucile CHERUBIN
Bérangère DESCHAMPS
Véronique DE SAINT GINIEZ
Patricia MILANO
François REY
Stéphane MARINIER

## ARTICLE 2 -

M. Faouzi BENSEBAA est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-14-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Administration économique et sociale est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Marie DAUMAL François CASTAING Géraldine RIEUCAU Emmanuel LAGELEE Florence HAZIOT

#### ARTICLE 2 -

Mme Marie Daumal est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDL-14-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR AES - Economie et gestion du 18 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Economie et gestion est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Raphaël GIRAUD
Stéphane GOUTTE
Thierry LEVY
Sophie SAGLIO
Abdelmoumène BOUNAAMA
Ludovic VIANNAY

#### ARTICLE 2 -

M. Raphaël Giraud est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR AES - Economie et gestion et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016



# ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-01

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 mai 2017 ;

# ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master MEEF « Second degré » parcours Education musicale et chant choral est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Olga MOLL Danièle VILLEMIN Rachel ROGUIN (ESPE)

# ARTICLE 2 -

Mme Olga MOLL est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2017

La présidente



# ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-02

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie, esthétique du 11 mai 2017 ;

# ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master MEEF** « **Second degré** » **parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Eric BONNET
Gilles DEVAUX
Fabienne FLAMBARD
Sylvaine LABORIE
Emmanuelle GUEDON
Caroline BOUCHERIT (ESPE)

## ARTICLE 2 -

M. Eric BONNET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2017

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 :

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Philosophie est fixée comme suit pour l'année 2015-2016:

> **Bruno CANY** Mazarine PINGEOT Charles RAMOND Matthieu RENAULT

# ARTICLE 2 -

M. Bruno CANY est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Président et par délégation

Cyril GISPER ice-Président



#### ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence :

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Arts du spectacle est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jennifer VERRAES
Hélène FLECKINGER
Nicolas DROIN
Stéphane POLIAKOV
Raphaëlle DOYON
Jérôme DUBOIS
Christine ROQUET
Mahalia LASSIBILLE
Julie PERRIN

#### ARTICLE 2 -

Mme Jennifer VERRAES est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 14 décembre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Arts plastiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nathalie DESMET Catherine DE SMET Maren KOPP Sylvaine LABORIE Marie PRESTON Martine BUBB

#### ARTICLE 2 -

Mme Nathalie DESMET est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-01-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Guillaume LOIZILLON Joël HEUILLON Olga MOLL Jean-Paul OLIVE

#### ARTICLE 2 -

M. Guillaume LOIZILLON est nommé président du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2015-BDD-JDM-01-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jean-François DUSIGNE Martial POIRSON Isabelle MOINDROT Katia LEGERET

#### ARTICLE 2 -

M. Jean-François DUSIGNE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du du Master mention Création numérique est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Chu Yin CHEN Vincent MEYRUEIS Cédric PLESSIET

#### ARTICLE 2 -

Mme Chu Yin CHEN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cvril GISPERT

ice-Président

La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle :

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations :

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Arts plastiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jerôme GLICENSTEIN
François JEUNE
Catherine PERRET
Roberto BARBANTI
Paul-Louis RINUY
Michelle DEBAT
Eric BONNET

#### ARTICLE 2 -

M. Jérôme GLICENSTEIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Cinéma et audiovisuel est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Dominique WILLOUGHBY Dork ZABUNYAN Frédéric SABOURAUD

# ARTICLE 2 -

M. Dominique WILLOUGHBY est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-05-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Danse est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Isabelle GINOT Julie PERRIN Mahalia LASSIBILLE

#### ARTICLE 2 -

Mme Isabelle GINOT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-06-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 :

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury des **Masters mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2015-2016 :

Jean-Paul OLIVE Philippe MICHEL Frédérick DUHAUTEPAS Guillaume LOIZILLON Olga MOLL

#### ARTICLE 2 -

M. Jean-Paul OLIVE est nommé président du jury désigné ci-dessus

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDM-01-07-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Arts, philosophie et esthétique du 8 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Philosophie est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Bertrand OGILVIE Jean-Pierre MARCOS Eric LECERF Antonia BIRNBAUM

#### ARTICLE 2 -

M. Bertrand OGILVIE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

1.000

La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016



# ARRETE N°2016-BDD-JDM-12-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 5 septembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Culture et communication est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Benoît LELONG Sylvie BOSSER Maxime CERVULLE Pascal FROISSART

#### ARTICLE 2 -

M. Benoît LELONG est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-12-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avris du Conseil de l'UFR Culture et communication du 5 septmbre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Didier ZARAYA Aymeric PICHEVIN Pascal STOLLER Aurélie TAVERNIER

#### ARTICLE 2 -

M. Didier ZARAYA est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDL-12-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Culture et communication du 5 septembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Information - communication est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Aurélie AUBERT Pascal FROISSART Aymeric PICHEVIN Marina YOUNES

#### ARTICLE 2 -

Mme Aurélie AUBERT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Culture et communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDLP-02-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence Professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant, parcours Droit social et ressources humaines est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND
Jean LAINGUI
Christine YOUEGO
Marisa DIAS (professionnel)

#### ARTICLE 2 -

M. Pierre-Olivier CHAUMET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDLP-02-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence Professionnelle mention Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, parcours Droit de la copropriété et syndic est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Christine YOUEGO Alice FUCHS-CESSOT Pierre LAURENT Thierry CHEMINANT (professionnel)

## ARTICLE 2 -

Mme Christine YOUEGO est nommée président(e) du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDDU-02-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;

# ARRETE

#### ARTICLE 1 -

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

La liste des membres du jury du DU Clinique Juridique est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Benjamin PITCHO Sophie MOLINIER Cyril CLEMENT Laurence DUBIN

#### ARTICLE 2 -

M. Benjamin Pitcho est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDDU-34-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 décembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques cliniques et arts visuels** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Dominique BAQUÉ Céline MASSON Magali MOLINIE Silke SCHAUDER

#### ARTICLE 2 -

Mme Dominique BAQUÉ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU



# ARRETE N°2016-BDD-JDDU-02-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury des DU Criminologie et DESU Criminologie est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

> Franck ARPIN-GONNET Mimoun BENDJILLALI **Géraldine DANJAUME** Pierre-Olivier CHAUMET

# ARTICLE 2 -

M. Franck Arpin-Gonnet est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Pour la Président

et par délégation

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-02-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Droit du 6 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la Licence mention Droit est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Mimoun BENJILLALI
David CHEMMI
Jean LAINGUI
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Marisa DIAS (professionnel)

## ARTICLE 2 -

M. Pierre-Olivier CHAUMET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Droit de la santé est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Béatrice PARANCE Catherine PUIGELIER Christophe LACHIEZE Bénédicte BOYER-BEVIERE Nadia BELRHOMARI

#### ARTICLE 2 -

Mme Béatrice PARANCE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du **Master mention Droit privé** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Edmond SCHLUMBERGER Christelle CHALAS Dirk BAUGARD Grégoire LOUSTALET (professionnel)

#### ARTICLE 2 -

M. Edmond SCHLUMBERGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-02-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence :

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Droit du 6 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Droit public est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Maxime TOURBE
Agnès GAUTIER AUDEBERT
Emir DENIZ

#### ARTICLE 2 -

M. Jean-Louis ITEN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Droit et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

A A A



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Dominique ARCHAMBAULT
Vincent GODARD
Céline JOST
Jack SAGOT
Isis TRUCK
Pascale POUSSET
Gérard UZAN

#### ARTICLE 2 -

M. Dominique ARCHAMBAULT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation

Cyril GISPERT

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Annick HOLLE
Johan MILIAN

## ARTICLE 2 -

M. Olivier ARCHAMBEAU est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-03-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Civilisations, cultures et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pascale FROMENT Didier LE SAOUT François CASTAING Laure PITTI Maria GOREA

#### ARTICLE 2 -

Mme Pascale FROMENT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président/

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDL-03-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Géographie et aménagement est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Antoine DA LAGE Philippe GAJEWSKI Nathalie LEMARCHAND Marion TILLOUS

## ARTICLE 2 -

M. Antoine DA LAGE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés, Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDL-03-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés du 25 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Isis TRUCK
Salvator Maria ANZALONE
Joaquim BRANDAO DE CARVALHO
Marc BUI
Antoine DA LAGE
Céline JOST
Silhem MESNAGER

#### ARTICLE 2 -

Mme Isis TRUCK est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR études, recherche et ingénierie en Territoires – Environnements – Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

## ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pascale THIBAUDEAU Sebastien LEFAIT Célia BENSE Myriam PONGE

## ARTICLE 2 -

Mme Pascale THIBAUDEAU est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-05-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Arnaud REGNAULD Lahouri GHAZZALI Marie-Nadia KARSKY Céline FRIGAU-MANNING Sofia TCHOUIKINA

#### ARTICLE 2 -

M. Arnaud REGNAULD est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président CFVU La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avris du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Lettres est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Brigitte FELIX
Françoise SIMASOTCHI
Jean Nicolas ILLOUZ
Claire JOUBERT
Lionel RUFFEL
Katia GHOSN
Julio PREMAT
Rene-Marc PILLE

# ARTICLE 2 -

Mme Brigitte FELIX est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avris du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Histoire est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Brigitte LE GUEN
Sebastien LEFAIT
Anne-Marie HELVETIUS
Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Philippe MINARD
Catherine VERNA
Françoise CREMOUX
André FILLER
Xavier TABET
Norbert WASZEK

## ARTICLE 2 -

Mme Brigitte LE GUEN est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-05-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du Master mention Civilisations, cultures et sociétés est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Pascale FROMENT Didier LE SAOUT François CASTAING Laure PITTI Maria GOREA

# ARTICLE 2 -

Mme Pascale FROMENT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-05-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la Licence mention Langues étrangères appliquées est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Marie-Nadia KARSKY
Abdennour BENANTAR
Fanny CHAGNOLLAUD
Isabel DESMET
Laura FOURNIER
Gwen LE COR
Marie-Ange MAILLET

## ARTICLE 2 -

Mme Marie-Nadia KARSKY est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation

Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-05-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) du 24 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Langues, littératures civilisations étrangères est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Lori MAGUIRE
Marie-Ange MAILLET
Guillaume DESAGULIER
Mathieu GUIDERE
Mercedes YUSTA

#### ARTICLE 2 -

Mme Lori MAGUIRE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

# ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Mathématiques et applications est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Silhem MESNAGER Wolfgang SCHMID Abdallah MOKRANE Caroline EHRHARDT

#### ARTICLE 2 -

Mme Sihem MESNAGER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

## ARRETE

# ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Patrimoines et musées est fixée comme suit pour l'année 2016-2017:

> Bernadette DUFRENE Rémi LABRUSSE **Bertrand CARON** Vincent PUIG

#### ARTICLE 2 -

Mme Bernadette DUFRENE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

## ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Arab ALI CHERIF
Nicolas Herman AKDAG
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Wassila BELKESSEM
Nahid DELJOU

#### ARTICLE 2 -

M. Arab ALI CHERIF est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDLP-06-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence Professionnelle mention Métiers de l'informatique : applications web, parcours Objets communiquant intelligents est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Lynda SEDDIKI Larbi BOUBCHIR Nicolas Herman AKDAG Wassila BELKESSEM

## ARTICLE 2 -

Mme Lynda SEDDIKI est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR MITSIC et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

et par délégatio: Cyril GISPER Vice-Président CFVU

July 1

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-06-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Informatique est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jean-Noël VITTAUT
Larbi BOUBCHIR
Sylvia CHALENCON
Adrien REVAULT D'ALLONES
Youcef TOUATI
Wassila BELKESSEM

## ARTICLE 2 -

M. Jean-Noël VITTAUT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDL-06-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

## ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la Licence mention Mathématiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Philippe GUILLOT Maarten BULLYNCK Serge LARRIVIERE Nacera HEMMAZ

## ARTICLE 2 -

M. Philippe GUILLOT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation

Cyril GISPERT Vice-Président CFVU La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016



# ARRETE N°2016-BDD-JDLP-06-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

# ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence Professionnelle mention Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web, parcours Création et développement numériques en ligne est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Samuel SZONIECKY Imad SALEH Nasreddine BOUHAI Catherine NIEKY

## ARTICLE 2 -

M. Samuel SZONIECKY est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR MITSIC et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-06-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication du 11 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

## ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Humanités numériques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Ghislaine AZEMARD
Bruno MENON
Khaldoun ZREIK
Imad SALEH
Arnaud REGNAULD
Arnaud LABODERIE
Samuel DA SILVA

## ARTICLE 2 -

Mme Ghislaine AZEMARD est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président

La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-07-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 1er juillet 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

## ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Psychologie est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Lucie CUVELIER
Caroline BEAUVAIS (Ied)
Viviane FOLCHIER
Louise GOYET
Corinna KOHLER
Nathalie ZAJDE

#### ARTICLE 2 -

Mme Lucie CUVELIER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-07-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 1er juillet 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Psychologie est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Patrick MOLLARET
Lionel DAGOT
Françoise DECORTIS
Raphaële MILJKOVITCH
Michèle MONTREUIL
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS

#### ARTICLE 2 -

M. Patrick MOLLARET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2017

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDLP-13-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Marie-Anne SALLANDRE Brigitte GARCIA Anne VANBRUGGHE Delphine GOMOT

## ARTICLE 2 -

Mme Marie-Anne SALLANDRE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-13-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Sandra BENAZZO
Marzena WATOREK
Dylan GLYNN
Brigitte GARCIA
Florence ENCREVE
Fabian SANTIAGO
Chantal CLAUDEL
Nadia RABIA
Dominique LEVET

#### ARTICLE 2 -

Mme Sandra BENAZZO est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-13-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Sciences du langage du 4 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

## ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Sciences du langage est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Jean Louis AROUI Brigitte GARCIA Ewa LENART Noam FAUST Florence ENCREVE Stéphanie AUTHIER

## ARTICLE 2 -

M. Jean-Louis AROUI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-08-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 :

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Sciences de l'éducation est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Mathias GARDET Léandro DE LAJONQUIERE Jean-louis LE GRAND Valentin SCHAEPELYNCK

## ARTICLE 2 -

M. Mathias GARDET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

A Agustin State of the State of



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-08-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 :

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Sciences de l'éducation est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Claire LEMETRE Lucette COLIN Séverine KAKPO Monica MACEDO Ilaria PIRONE Antoine RIVIERE

#### ARTICLE 2 -

Mme Claire LEMETRE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-08-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle :

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère du 8 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

## ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Psychanalyse est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Fabienne HULAK
France JAIGU
Clotilde LEGUIL
Gérard MILLER

## ARTICLE 2 -

Mme Sophie MARRET-MALEVAL est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Com/Français Langue Etrangère et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation

Cyril GISPERT

Présidente La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-06-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avris du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Science Politique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Laurent JEANPIERRE
Eric FASSIN
Florence HULAK
Audrey MARIETTE
Sylvie TISSOT
Michel VAKALOULIS

#### ARTICLE 2 -

M. Laurent JEANPIERRE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-05-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Lettres est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Brigitte FELIX** Katia GHOSN Jean Nicolas ILLOUZ Claire JOUBERT Julio PREMAT René Marc PILLE Lionnel RUFFEL Françoise SIMASOTCHI

#### ARTICLE 2 -

Mme Brigitte FELIX est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Histoire est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

**Brigitte LE GUEN** Anne-Marie HELVETIUS Marie-Anne MATARD-BONUCCI Philippe MINARD Catherine VERNA Françoise CREMOUX André FILLER Sébastien LEFAIT Xavier TABET Norbert WASZEK

## ARTICLE 2 -

Mme Brigitte LE GUEN est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président



# ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Etudes sur le genre** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nadia SETTI Anne BERGER Eric FASSIN Marie-Dominique GARNIER Hélène MARQUIÉ

#### ARTICLE 2 -

Mme Nadia SETTI est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Archives est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Marie-Anne MATARD-BONUCCI
Marie-Cécile BOUJU
Joël CHANDELIER
Christine LANGÉ
Rosine LHEUREUX
Philippe VERHEYDE
Catherine VERNA

#### ARTICLE 2 -

Mme Marie-Anne MATARD-BONUCCI est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Martin GRAVEL Caroline DOUKI Benjamin LELLOUCH Servane MARZIN Jean-Luc MASTIN Philippe MINARD

## ARTICLE 2 -

M. Martin GRAVEL est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la Licence mention Lettres est fixée comme suit pour l'année 2016-2017:

# Christophe LUCKEN Mathias VERGER Christine MONTALBETTI

#### ARTICLE 2 -

M. Christopher LUCKEN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-03-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Science politique est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Mathieu HAUCHECORNE
Thomas BRISSON
Christine CADOT
Damien DE BLIC
Elsa DORLIN
Florence HULAK
Yves SINTOMER

#### ARTICLE 2 -

M. Mathieu HAUCHECORNE est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDL-04-04-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

# **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence mention Sociologie est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

> Florence BOUILLON Régine BERCOT Aurélie DAMAMME Claudette LAFAYE Martin OLIVEIRA Yasmine SIBLOT

#### ARTICLE 2 -

Mme Florence BOUILLON est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 13 dcembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-07-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences sociales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nicolas DUVOUX Régine BERCOT Barbara CASCIARI Anaïs LEBLON Michel KOKOREFF

#### ARTICLE 2 -

M. Nicolas DUVOUX est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDM-04-02-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ; vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu l'avis du Conseil de l'UFR Textes et Sociétés du 22 novembre 2016 ; vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du Master mention Création littéraire est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Lionnel RUFFEL
Olivia ROSENTHAL
Vincent MESSAGE
Mathias VERGER
Christine MONTALBETTI
Dieger HORNIG
Diego VECCHIO

## ARTICLE 2 -

M. Lionnel RUFFEL est nommé président du jury désigné ci-dessus.

# ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



# ARRETE N°2016-BDD-JDLP-32-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 14 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

# ARRETE

## ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention Métiers du commerce international, parcours Adjoint de responsable export est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Jean-Marc BENAMMAR Gilles RAVEAUD Sylvia ROUXEL

## ARTICLE 2 -

M. Jean-Marc BENAMMAR est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-BDD-JDDU-032-01-1

# PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

# La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 15 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **DU Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Sylvia ROUXEL Anne-Marie AUTISSIER Pauline GALLINARI

## ARTICLE 2 -

Mme Sylvia ROUXEL est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-32-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 15 novembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Master mention Etudes européennes et internationales est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Alain QUEMIN Clara LEVY Michel MANGENOT Anne-Marie AUTISSIER Alain SINOU Jean-Marc BENAMMAR

#### ARTICLE 2 -

M. Alain QUEMIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'Institut d'études européennes et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDM-33-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut français de géopolitique du 19 octobre 2016;

vu l'avis de la CFVU du 8 décvembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **Master mention Géopolitique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Barbara LOYER Frédérick DOUZET Philippe SUBRA Jérémy ROBINE

#### ARTICLE 2 -

Mme Barbara LOYER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

La Directrice de l'Institut français de géopolitique et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Vice-Président CFVU



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-34-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 décembre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques cliniques et arts visuels** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Dominique BAQUÉ Céline MASSON Magali MOLINIE Silke SCHAUDER

#### ARTICLE 2 -

Mme Dominique BAQUÉ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'Institut d'enseignement à distance et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDUT-51-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

#### La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence :

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master :

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury d'admission des **D.U.T.** Gestion administrative et commerciale, **D.U.T.** Informatique, **D.U.T.** Information-Communication et **D.U.T.** Qualité, logistique industrielle et organisation est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Marielle BABOULALL
Jean-Hugues RETY
Claude FONDRAZ
Marc KAISER
Abderrahmane EL MHAMEDI
Karim MAZOULI

Aurélien BOSSARD
Catherine DURAND-CHAILLOU
Pascal DUPPRE
Marc HOMPS
Viviane CLAUS
Yves BADOUAL
Jocelyne CAPMAL
Patrick NEUFCOUR

### ARTICLE 2 -

M. André Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-05-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury des Licences professionnelles mention Métiers de la communication : chef de projet communication est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Nédra NAUWYNCK
Olivier CORVIOLE
Marc RINGHAUSEN

#### ARTICLE 2 -

M. André-max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-04-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury des Licences professionnelles mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels, est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Nédra NAUWYNCK
Olivier CORVIOLE
Marc RINGHAUSEN

#### ARTICLE 2 -

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Président et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-03-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle :

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence :

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master :

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention Management des processus logistiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Claude FONDRAZ
Yasmina HANI
Abderrahmane EL MHAMEDI
Philippe ROUCOU
Marc RINGHAUSEN

#### ARTICLE 2 -

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-02-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

André-Max BOULANGER
Catherine DURAND-CHAILLOU
Marielle BABOULALL
Karim MAZOULI
Ludovic FROMAGET
Yves BADOUAL

#### ARTICLE 2 -

M. André-Max BOULANGER est nommé président du jury désigné ci-dessus.

### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT

Vice-Président

La présidente

Annick ALLAIGRE

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016



#### ARRETE N°2016-BDD-JDLP-51-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi nº 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

vu l'avis du Conseil de l'IUT de Montreuil du 13 octobre 2016 ;

vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle mention Commerce et distribution est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Yvan LERAY
Olivier MEVEL
Philippe ABGRALL
Anne-Hélène PRIGENT-SIMMONIN
Philippe MANACH
Jean-Jacques JUMELLE
André-Max BOULANGER
Marielle BABOULALL

#### ARTICLE 2 -

M. Yvan LERAY est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Montreuil et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-04

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de la Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux Parcours Logistique des filières aéroportuaires est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Mohammed RADDADI Sabrina ALIOUI Sandrine VILLERS Akrum ABDUL LATIF Bérangère VOISIN Nourredine TELLAI Pierre VOITA Pierre PEREZ Abdel-Kader SELLAMI Robert NOUMEN

ARTICLE 2 -

M. Mohammed RADDADI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2017

La présidente



#### ARRETE N°2016-2017-SCOLARITE-JD-03

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE PASSAGE DES SEMESTRES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

Vu l'article 23 de l'arrêté du 03 août 2005 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury de passage des semestres des **D.U.T.** Gestion des entreprises et des administrations, **D.U.T.** Gestion logistique et transport et **D.U.T.** Génie industriel et maintenance est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Mohammed RADDADI Samuel KREMPP Nourredine TELLAI Bérangère VOISIN Akrum ABDUL LATIF Abdesslam BOUBAKRI Sabrina ALIOUI Sandrine VILLERS
Ali TAIBI
Jean-François MARCHAND
Djaffar DERRADJI
René MALOZI
Nicolas LE CLAIR
Ludovic GRANGIE

#### ARTICLE 2 -

M. Mohammed RADDADI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 22 juin 2017

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDUT-52-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

#### La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'IUT de Tremblay-en-France du 29 septembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury des **D.U.T. Gestion des entreprises et des administrations**, **D.U.T. Gestion logistique et transport et D.U.T. Génie industriel et maintenance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Mohammed RADDADI Samuel KREMPP Bérangère VOISIN Nourredine TELLAI Akrum ABDUL LATIF Abdesslam BOUBAKRI Amor BOUDEN

Sandrine VILLERS
Malgorzata OGONOWSKA
Ali TAIBI
Christian ZIARCZYCK
Pierre VOITA
Pierre PEREZ
Ludovic GRANGIE

#### ARTICLE 2 -

M. Mohammed RADDADI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de l'IUT de Tremblay-en-France et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE Nº 2016-BDD-JDDU-60-01-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi nº 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du **D.P.C.U. Assistant en technologies numériques audiovisuelles** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nasreddine BOUHAI Samuel SZONIECKY Sylvain SOUFFLET

#### ARTICLE 2 -

M. Nasreddine BOUHAI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE Nº 2016-BDD-JDDU-60-03-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.U. Assistant jurique et ressources humaines** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Pierre-Olivier CHAUMET Franck NORMAND Marisa DIAS

#### ARTICLE 2 -

M. Pierre-Olivier CHAUMET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



## ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-02-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

#### La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du D.P.C.U. Spécialisation d'enseignement de la langue des signes française est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Marie-Anne SALLANDRE Jessica DINAHET Rachid MIMOUN

#### ARTICLE 2 -

Mme Marie Anne SALLANDRE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-04-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.U. Droit et stratégies de l'action humanitaire** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Pierre-Olivier CHAUMET Jean-René GOIRAN Agnès GAUTIER AUDEBERT

#### ARTICLE 2 -

M. Pierre-Olivier CHAUMET est nommé président du jury désigné ci-dessus.

## ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-05-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi nº 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.U. Violences faites aux femmes** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

#### Géraldine DANJAUME Ernestine RONAI

#### ARTICLE 2 -

Mme Géraldine DANJAUME est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CEVII

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-06-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre ;

Vu l'avis de la CFVU du 14 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.U. Pratique approfondie de la langue des signes française** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Marie PERINI Jessica DINAHET Delphine PETITJEAN

#### ARTICLE 2 -

Mme Marie PERINI est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-07-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi nº 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Intervenant en danse et éducaiton somatique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

# Isabelle GINOT Mahalia LASSIBILLE Françoise DAVAZOGLOU Michel REPELLIN

#### ARTICLE 2 -

Mme Isabelle GINOT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-08-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.U.F.A. Diplôme d'université de formateur d'adultes** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Jean-Louis LEGRAND Mehdi FARZAD Yvette MOULIN

#### ARTICLE 2 -

M. Jean-Louis LEGRAND est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-09-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi nº 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Droit et gestion des collectivités territoriales** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Jean LAINGUI Emir DENIZ Géraldine DANJAUME

#### ARTICLE 2 -

M. Jean LAINGUI est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-10-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur :

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Gestion et ingénierie de projets européens** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Agnès GAUTIER-AUDEBERT Emir DENIZ Christina BEZES

#### ARTICLE 2 -

Mme Agnès Gautier AUDEBERT est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-11-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 :

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Pratiques psychothérapique et psychopathologie clinique** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Marie-Carmen CASTILLO Michael PICHAT Geneviève EMILE

#### ARTICLE 2 -

Mme Marie-Carmen CASTILLO est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-12-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Pratiques du coaching** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Michaël PICHAT Nabil TAK-TAK Valérie GUHUR

#### ARTICLE 2 -

M. Michaël PICHAT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-13-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Prévention des conduites à risques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Coline CARDI Betty AZOCAR Patricia ECHEVARRIA

#### ARTICLE 2 -

Mme Coline CARDI est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-14-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 14 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Prises en charges des addictions** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Nathalie DURIEZ Arnaud PLAGNOL Michèle MONTREUIL

#### ARTICLE 2 -

Mme Nathalie DURIEZ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-15-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret nº 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016 ;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.E.S.U. Professionnel bilingue en langue des signes française** / **français** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Florence ENCREVE Sandrine BURGAT Nadia RABIA

#### ARTICLE 2 -

Mme Florence ENCREVE est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présiden. et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente

Annick ALLAIGRE

ATA



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-16-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U.** Clinique familiale et pratiques systémiques est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nathalie DURIEZ Michèle MONTREUIL Arnaud PLAGNOL Julie ABOU-ZAKI Ana RICHET

#### ARTICLE 2 -

Mme Nathalie DURIEZ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N° 2016-BDD-JDDU-60-17-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U.** Consultant en bilan des compétences et ressources humaines est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Michaël PICHAT Stéphanie HEUILLON-CAGNET Stéphane MONTAGNIER

#### ARTICLE 2 -

M. Michaël PICHAT est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-18-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016;

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Interventions en protection de l'enfance** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Nathalie DURIEZ Marion FELDMAN Pauline HERRERA Anne FERRAN-VERMOT

#### ARTICLE 2 -

Mme Nathalie DURIEZ est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-19-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.F.S.S.U. Professionnalisation du coaching en entreprise** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

Rémi FINKELSTEIN
Jacqueline FINKELSTEIN
Xavier BORTEYROU
Christian LUJAN
Jean-Pierre MONGRAND

#### ARTICLE 2 -

M. Rémi FINKELSTEIN est nommé président du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président CFVU

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente



#### ARRETE N°2016-BDD-JDDU-60-20-1

## PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

#### **ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017**

## La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu les statuts de l'université Paris 8;

Vu l'avis du directeur de la formation permanente du 5 décembre 2016

Vu l'avis de la CFVU du 8 décembre 2016

#### ARRETE

#### ARTICLE 1 -

La liste des membres du jury du **D.I.U. Psychopathologie et affections neurologiques** est fixée comme suit pour l'année 2016-2017 :

## Michèle MONTREUIL Lionel NACCACHE Christophe COUPÉ

#### ARTICLE 2 -

Mme Michèle MONTREUIL est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

#### ARTICLE 3 -

Le Directeur de la Formation permanente et le Directeur général des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation Cyril GISPERT Vice-Président

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2016

La présidente